



NEGOCIATION SUR L'ACCORD INTERESSEMENT 2025

Vendredi 19 juin a eu lieu la dernière réunion où Direction et Organisations Syndicales ont discuté autour d'un nouvel accord d'intéressement pour les 3 années à venir.

La Direction nous a annoncé, sa volonté de conditionner notre Intéressement à l'accidentologie, (**AT**) sous forme de bonus. Autrement dit, faire des accidents de travail un critère de « performance », alors même que **l'employeur est responsable de la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise.**

Un comble !

Ce critère AT rejeterais toute la responsabilité sur les salariés.

Malgré le désaccord de la CGT, la direction est restée droite dans ces bottes face à cette proposition indigne, le bon sens ne l'a pas emporté.

Nous avons fait des propositions rejetées par la direction :

- Suppressions du MALUS (-15%) sur le critère qualité magasin et internet.
- Absences assimilées a du temps de présence : subrogation arrêt maladie (60 jours).
- Garder le taux de répartition actuel : 65% présence, et 35% salaire.
- Suppression du critère RSE, accident de travail.

Et toujours le chantage à la signature, pas d'accord, pas d'intéressement pendant 3 ans.

3 réunions de négociation pour RIEN.

**La CGT saura défendre au mieux les intérêts des
Salariés de la LOGISTQUE**



facebook.com/cgtfnac/



@cgtfnac.bsky.social



instagram.com/cgt_fnac



youtube.com/@cgtfnac768



Viva Engage : Cgt Fnac

